

## PRESENTATION DU METIER

L'activité du (de la) médiateur(trice) social(e) accès aux droits et services contribue à entretenir et faciliter les rapports sociaux et à favoriser l'inclusion des personnes par son activité de médiation destinée à tout public. Il (elle) facilite l'accès aux services et aux droits, lève les incompréhensions entre les personnes et les institutions et aide à la prévention et à la résolution de conflits sur un territoire géographique ou défini par une problématique sociale identifiée. Sa connaissance du territoire d'activité et ses liens avec les structures présentes contribuent à la mise en place de réponses adaptées aux besoins des publics et aux évolutions sociales.

Dans ses missions, il (elle) accueille ou va à la rencontre des personnes en recherche d'information ou d'écoute, en difficulté ou en situation de rupture sociale. Il (elle) peut également intervenir en réponse à la demande d'une structure autre que son employeur. Tout au long de son intervention, il (elle) veille à contribuer à l'autonomie des personnes et à travailler en complémentarité et en concertation avec d'autres professionnels. Il (elle) porte à la connaissance des institutions les questions et les problématiques des personnes. Par une démarche d'écoute active et l'explicitation des normes, des codes, des points de vue et des conséquences sociales des comportements, il (elle) favorise l'émergence de solutions acceptables par chacun.

## PUBLIC VISE

Tout public

## PRE-REQUIS

- Niveau classe de 1re ou équivalent avec une expérience professionnelle ou bénévole en contact avec le public.
- Ou CAP/BEP/titre professionnel de niveau 3 dans le domaine de la médiation, des services ou équivalent avec un an d'expérience professionnelle dans la médiation ou en contact avec le public.
- Savoir décrire une situation et des faits, exprimer une opinion argumentée, comprendre et résumer une discussion ou un texte en français.
- Connaissances en bureautique : pratique du clavier et d'un logiciel de traitement de texte.

## OBJECTIF DE FORMATION

- Contribuer à une veille sociale et participer aux réseaux professionnels d'un territoire.
- Assurer un service de médiation sociale.
- Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale

## TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent local/agent(e) locale de médiation sociale
- Agent/agent(e) de médiation
- Technicien/technicienne médiation services
- Médiateur social de ville
- Médiateur social en milieu scolaire

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

- Médiateur social et culturel

### NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

**FORMACODE** : 44035, 15034, 44056, 15099, 15006

**NSF** : 332t - Aide, conseil, orientation, assistance sociale, éducateur

**CODE ROME** : K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

### FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

### PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

La formation se compose de 3 modules, complétés par une période de stage en entreprise et une autre de préparation du dossier d'examen.

**Module 1. Contribuer à une veille sociale et participer aux réseaux professionnels d'un territoire - 63 heures**

- Analyse des caractéristiques d'un territoire d'activité - identification des acteurs en lien avec l'activité
- Travail avec des réseaux existants
- Contribution à une veille sociale sur le territoire d'activité.

**Module 2. Assurer un service de médiation sociale - 77 heures**

- le cadre de la médiation sociale
- l'accueil des personnes
- la relation de confiance
- les composantes d'une situation
- l'accès aux droits et aux services dématérialisés
- la médiation entre une personne et une structure
- la résolution de situations conflictuelles par la médiation
- l'accompagnement dans la mise en œuvre des réponses
- le compte rendu de l'activité - l'analyse de sa pratique en médiation

**Module 3. Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale - 49 heures**

- le projet d'une activité support à la médiation sociale
- la construction d'une activité support à la médiation sociale
- la mise en œuvre d'une activité support à la médiation sociale
- l'évaluation des actions menées

*NB : Une semaine de stage en entreprise - 35 heures*

### MODALITES D'ORGANISATION

NB : Toutes nos formations se déroulent au sein de notre organisme équipé à cet effet.

**Durée totale minimum :**

189 heures

**Effectif minimum et maximum :**

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

**N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**

**Modalités d'intersession :**

Sans objet

**Méthodes pédagogiques :**

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

**Moyens pédagogiques :**

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- \* Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- \* Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- \* Les logiciels appropriés
- \* La connexion Internet et à notre serveur
- \* Les supports papiers
- \* Ecrans interactifs

**Moyens techniques :**

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

**Liste des matériels et équipements :**

- \* Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- \* Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- \* Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- \* Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- \* Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- \* Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
- \* Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- \* Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement \* Un clapet coupe-feu équipé
- \* Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- \* Emploi du téléphone (réception, appel)
- \* Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
- \* Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- \* Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- \* Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- \* Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- \* Plusieurs jeux de plans
- \* Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- \* Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

**Qualification des formateurs :**

Nos formations sont animées par des formateurs disposant des compétences techniques, professionnelles pratiques ou théoriques en rapport avec le domaine de connaissance concerné et ayant la capacité de transmettre leurs connaissances.

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

**345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART**

**N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018**

**EVALUATIONS FORMATIVES ET MODALITES DE SUIVI****Evaluation Formative**

- QCM/QCU (questionnaire à choix multiples ou à choix unique) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique.
- Tests de contrôle continu
- Examens blancs

**Modalités de suivi du programme et appréciation du résultat**

- Feuille de présence
- Attestation de fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires à la fin de la formation...
- Délivrance d'une attestation de réussite

**MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE**

La présence de l'apprenant à tous les modules de la formation est obligatoire.  
Les modalités d'évaluation du titre professionnel sont conformes à l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi).

**1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

a) Du titre professionnel obtenu.

b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

## LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

## LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

## ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine  
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine  
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

## ACCESSIBILITE



- \* Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- \* Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- \* Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- \* Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

**CONTACT**

Site internet : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr)

